MAIRIE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

# ARRÊTÉ DU MAIRE N°06/2012

## INTERDICTION DE STATIONNEMENT
## RUE DU VILLAGE ET RUE DES PLANTES AUX MOINES

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant le plateau surélevé installé devant la mairie,

Vu qu'il est signalé par des signalisations horizontales sur lesquelles aucun stationnement n'est autorisé,

Vu que cette réglementation figure au code de la route mais n'est pas respectée,

Il y a donc lieu de rappeler l'interdiction de stationnement afin d'assurer la sécurité publique aux endroits concernés en confirmation du code de la route,

**ARRÊTONS**

**ARTICLE 1er :**
A compter du 22 mars 2012, le stationnement est interdit de part et d'autre des marquages au sol et sur les bordures de trottoirs annonçant de part et d'autre le passage surélevé, devant la mairie, rues des plantes aux moines et du village.

**ARTICLE 2 :**
Les signalisations horizontales ont été apposées.

**ARTICLE 3 :**
La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 22 mars 2012
Le Maire,
Serge ANGELOT

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL (YVELINES)

Affiché le 22/03/2012
Le Maire

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL (YVELINES)